



Programme ITSCI

RAPPORT D'INCIDENTS ET DE RESULTATS

1er janvier 2023 – 31 décembre 2023

Résumé

Ce rapport est une vue d'ensemble des réalisations du programme ITSCI dans la collaboration avec les parties prenantes pour l'atténuation des risques dans les chaînes d'approvisionnement en minerais du Burundi, de la République Démocratique du Congo (RDC), du Rwanda et de l'Ouganda. La période de rapport d'incident dans ce document est du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 et marque un changement par rapport à la période de rapport précédente du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023. Un récapitulatif des incidents signalés sur la période du 1er novembre 2022 au 31 décembre 2022 figure en annexe A.

Le programme ITSCI possède une vaste expérience en matière de soutien aux entreprises, aux gouvernements et à la société civile dans l'identification et l'atténuation des risques associés aux chaînes d'approvisionnement en minerais 3T. En juin 2023, il a été confirmé que le programme était **entièrement aligné sur les Lignes directrices de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones touchées par un conflit ou à haut risque (Guide de l'OCDE)**, et nous soutenons les entreprises qui effectuent un devoir de diligence conformément à ces attentes.

Nos équipes de terrain aident les services de l'État à établir la traçabilité des minerais et effectuent des contrôles réguliers sur le terrain afin d'identifier, de vérifier et de signaler les risques, ce qui constitue un élément essentiel de notre système de gestion des incidents. Le whistleblowing est un élément essentiel du cadre de signalement des incidents. Nous communiquons les incidents tout au long de la chaîne d'approvisionnement, nous recommandons des mesures d'atténuation et nous facilitons la discussion sur les mesures d'atténuation entre les parties prenantes locales. En outre, nous assurons le suivi des mesures d'atténuation et en rendons compte.

Indicateurs saillants du programme ITSCI

Tableau A. Principaux indicateurs du programme ITSCI

INDICATEURS	2022	2023
Sites miniers suivis	2 682	2 740
Incidents ouverts	1 613	1 763
Incidents de niveau 1	159	254
Appels whistleblowing	603	628
Incidents liés à des alertes whistleblowing	31	55
Incidents à haut risque *	49	38

*Important pour les signalements à la Securities and Exchange Commission des États-Unis - voir la section 6

En 2023, le programme ITSCI s'est étendu à la province de Tshopo en RDC. Au total, 1 763 incidents ont été ouverts dans toutes les régions sur 2 740 sites, la majorité d'entre eux se produisant au Rwanda (511) et dans les provinces du Sud-Kivu (385) et du Katanga (352) en RDC. Parmi les incidents, 254 ont été classés au niveau 1 de gravité¹ avec une association potentielle ou confirmée avec des violations des droits de l'homme, l'implication de groupes armés non étatiques, la taxation illégale, ou l'implication dans

¹ Les questions prioritaires nécessitant une attention immédiate et de haut niveau et un éventuel désengagement de la chaîne d'approvisionnement sont classées au niveau 1.

Page de couverture : Exploitation minière dans le sous-secteur de Tambula Malembe, territoire de Kailo, Maniema.

le commerce des minerais par des individus incontrôlés de groupes armés étatiques. La plupart des incidents de niveau 1 se sont produits en RDC dans la province du Nord-Kivu (84), suivie par le Maniema (75) et le Sud-Kivu (66).

La majorité (59 %) des incidents relèvent de la catégorie de la chaîne de documentation (*Chain of Custody, CoC*) de l'ITSCI (l'une des cinq catégories d'incidents de l'ITSCI) et la plupart (86 %) concernent des violations des procédures de l'ITSCI par des agents de l'État. Les incidents de la catégorie "chaîne de documentation" les moins nombreux concernent la plausibilité et ces problèmes continuent d'être relativement plus nombreux dans les lieux présentant une complexité et des risques élevés, ce qui est prévisible. Au cours de la période de rapport, une augmentation des problèmes liés à la plausibilité a été signalée dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Maniema en RDC. La répartition des incidents varie au sein de chaque province, avec des disparités entre chaque zone/territoire. En ce qui concerne la gravité des incidents liés à la chaîne de responsabilité, la plupart (91% en moyenne) étaient de niveau 2 ou 3.

Le nombre total d'appels whistleblowing a légèrement augmenté de 4 % au cours de la période signalée, pour atteindre 628. Au total, 55 incidents liés à des lancements d'alertes ont été ouverts et/ou mis à jour au cours de la période de rapport. De nombreux facteurs influent sur le nombre d'appels whistleblowing, tels que l'utilisation du mécanisme par les parties prenantes locales, qui échappe au contrôle de l'ITSCI. Les partenaires locaux continuent de faire connaître le mécanisme par le biais de la radio, ce qui continue de susciter des réactions positives au sein des communautés locales.

Trente-huit incidents de niveau 1 ont été signalés par l'ITSCI comme présentant un risque élevé ² et présentant un intérêt pour la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis.

Résolution des incidents

Les résultats de la résolution des incidents peuvent être évalués en considérant le pourcentage de ces incidents résolus par rapport au nombre total d'incidents vérifiés et considérés comme non concluants ; ils sont présentés dans le tableau B. Le programme ITSCI n'était pas encore opérationnel en 2022 dans la province de Tshopo en RDC ; par conséquent, Tshopo n'est pas inclus dans le tableau ci-dessous.

Tableau B. Pourcentage d'incidents résolus

RÉGION OPÉRATIONNELLE DE L'ITSCI	2022	2023
RDC - Katanga	74%	74%
RDC - Maniema	79%	66%
RDC - Sud-Kivu	68%	65%
RDC - Nord-Kivu	71%	50%
Burundi	100%	67%
Rwanda	65%	66%
Moyenne	76%	65%

Le pourcentage moyen d'incidents signalés a diminué de 11 % au cours de la période de rapport, passant de 76 % à 65 %. Au cours de la période signalée, l'ITSCI a pu augmenter le nombre de visites de contrôle,

²Contactez l'ITSCI à l'adresse itsci@internationaltin.org pour obtenir des informations supplémentaires sur ces incidents à haut risque. Ces informations peuvent être signalées contre rémunération et peuvent être utilisées, par exemple, dans le cadre des obligations de signalement des minerais de conflit.

de réunions avec les parties prenantes et le suivi général de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques et des incidents. Malgré cela, la diminution de la résolution des incidents est due, en partie, à des niveaux plus élevés de complexité et de volatilité des contextes locaux, notamment au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et au Maniema (section 3.3). Dans l'ensemble, les incidents non résolus ne signifient pas nécessairement qu'aucune mesure d'atténuation n'a été mise en œuvre avec succès. Chaque incident est généralement associé à de multiples actions d'atténuation impliquant différentes parties prenantes. Souvent, certaines mesures d'atténuation recommandées et attendues sont mises en œuvre et donnent des résultats positifs. Ce n'est cependant pas toujours le cas pour toutes les recommandations, ce qui conduit à un statut non résolu.

Résultats des incidents

L'ITSCI dispose de 32 indicateurs de résultats en matière de gestion d'incidents (annexe B) qui, à des fins de simplification, sont regroupés en 7 catégories d'incidents. La proportion de résultats pour les 7 catégories au cours de la période signalée figure dans le tableau C.

Tableau C. Principaux résultats de la gestion des incidents

RESULTATS AGREGES	2022	2023
Amélioration du devoir de diligence	40%	36%
Amélioration de la gouvernance et de la sécurité	15%	16%
Suspension ou saisie d'une mine, d'une société ou d'un minéral	1%	1%
Sensibilisation et médiation	22%	17%
Atténuation des risques en matière de droits de l'homme, de santé et de sécurité	5%	6%
Incident non fondé	2%	3%
Incident non résolu	15%	22%

Les résultats conduisant à des améliorations en matière de devoir de diligence, de sensibilisation et de médiation ont diminué respectivement de 4 % et de 5 %. Les incidents non résolus ont augmenté de 7 %. Se référer à la section 3.3 pour plus de détails.

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION ET CHAMP D'APPLICATION	5
2	MÉTHODOLOGIE DE GESTION ET DE RAPPORT DES INCIDENTS	6
2.1	Catégories d'incidents	6
2.2	Niveaux de gravité des incidents	6
2.3	Statut de l'incident	7
2.4	Résultats des incidents	7
3	LE NOMBRE D'INCIDENTS ET L'ÉTAT DE LEUR RÉOLUTION	8
3.1	Facteurs influençant le nombre d'incidents	8
3.2	Nombre d'incidents signalés	9
3.3	Statut de la résolution de l'incident	10
3.3.1	Katanga	10
3.3.2	Maniema	10
3.3.3	Sud Kivu	10
3.3.4	Nord-Kivu	11
3.3.5	Burundi	11
3.3.6	Rwanda	11
3.3.7	Tshopo	11
3.4	Gravité des incidents	12
4	INCIDENTS LIÉS À LA CATÉGORIE DE LA CHAÎNE DE RESPONSABILITÉ	13
5	RÉSULTATS DES INCIDENTS	16
6	INCIDENTS À RISQUE ÉLEVÉ POUR LE SIGNALEMENT PAR LA SEC	18
6.1	Incidents à haut risque pour la période signalée	18
6.2	Mise à jour sur les incidents à haut risque 2021-2022	19
7	PLUS D'INFORMATIONS	19

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Répartition de l'occurrence et de l'état des incidents entre les zones d'opération de l'ITSCI.....	9
Figure 2. Gravité des incidents par zone pour la période signalement	12
Figure 3. Proportionnalité des incidents dans les catégories d'incidents de l'ITSCI	13
Figure 4. Répartition régionale des manquements aux procédures par rapport aux incidents de plausibilité	14
Figure 5. Répartition régionale des niveaux de gravité des incidents de la catégorie CdC	14
Figure 6. Risques de plausibilité du CdC par rapport au nombre total d'incidents.....	15
Figure 7. Répartition des incidents liés à la plausibilité des CdC par rapport au nombre total d'incidents	15
Figure 8. Types de résultats d'incidents.....	17

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Pourcentage d'incidents signalés pour la période signalement	10
Tableau 2. Proportion relative des incidents de niveau 1, 2 et 3 dans les régions ITSCI	12
Tableau 3. Nombre et proportion d'incidents CoC par rapport au nombre total d'incidents dans les régions.....	13
Tableau 4. Résultats obtenus au cours de la période signalée par rapport à la période précédente	16
Tableau 5. Incidents à haut risque signalés au cours de la période de signalement	18

1 INTRODUCTION ET CHAMP D'APPLICATION

Le programme ITSCI aide les entreprises à mettre en œuvre les recommandations du guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones touchées par un conflit ou à haut risque (guide de l'OCDE) en mettant en œuvre la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement en coopération avec les gouvernements locaux, en identifiant les risques, en facilitant l'engagement des parties prenantes, en soutenant la résolution des risques et en fournissant une formation sur le devoir de diligence et diverses formes d'évaluation indépendante. Ce soutien aux parties prenantes permet aux chaînes d'approvisionnement 3T de commercer de manière responsable et d'éviter le financement des conflits ou le soutien aux violations des droits de l'homme, ainsi que de répondre à d'autres risques identifiés. En 2023, ITSCI a été confirmé par un expert évaluateur indépendant comme étant **entièrement aligné sur les lignes directrices de l'OCDE**, y compris notre approche de l'identification des risques de l'annexe II, et la réponse à ces risques. Pour la période de référence actuelle, l'ITSCI a enregistré l'exportation de près de 23 000 tonnes métriques de concentré de minerais 3T par le biais de 740 000 transactions dans la région, ainsi que par le biais de la chaîne d'approvisionnement internationale.

La présence d'équipes de terrain, telle que recommandée dans l'annexe du guide de l'OCDE, est un élément essentiel du devoir de diligence. Ces équipes sont chargées de surveiller et d'évaluer en permanence les risques, d'impliquer les parties prenantes locales et de signer des rapports sur les mesures d'atténuation. L'ITSCI met à disposition des équipes d'experts (environ 142 personnes) dans toute la région des Grands Lacs qui ont effectué en moyenne 860 visites mensuelles sur les sites miniers, dans les entreprises, chez les processeurs et les exportateurs afin de fournir des informations crédibles sur les risques, de prodiguer des conseils et de renforcer les capacités des entreprises de la chaîne d'approvisionnement, des coopératives, des creuseurs et d'autres parties prenantes.

L'ITSCI reçoit des informations sur les risques de sources multiples, notamment de ses propres équipes de terrain, d'agents gouvernementaux, de représentants d'entreprises, de communautés, d'organisations non gouvernementales locales, des Nations unies, entre autres. ITSCI gère également un mécanisme de whistleblowing en RDC. Ce mécanisme comprend une ligne téléphonique gratuite permettant à quiconque de signaler des risques ou des incidents et grâce à laquelle 628 appels ont été reçus l'année dernière. Au total, 55 incidents liés au whistleblowing ont été ouverts et/ou mis à jour au cours de la période de rapport. Le mécanisme comprend en outre la diffusion de campagnes de sensibilisation sur l'exploitation minière artisanale responsable et les risques de l'annexe II dans les chaînes d'approvisionnement en minerais par le biais de deux spots radio diffusés sur 29 radios communautaires locales à travers la RDC. Les émissions ont été diffusées environ 350 fois par mois. Tous les risques potentiels et vérifiés de la chaîne d'approvisionnement sont saisis dans le système de gestion des incidents de l'ITSCI afin de permettre le suivi des problèmes en termes de catégorie et de gravité, et l'atténuation par le biais de l'état des incidents et des résultats.

Les équipes expérimentées d'ITSCI apportent un soutien et formulent des recommandations aux parties prenantes pour des actions appropriées à l'atténuation alignée sur l'OCDE, et l'ITSCI a facilité 58 comités multipartites provinciaux et locaux pour discuter de manière transparente des plans d'atténuation. Nos équipes organisent régulièrement des sessions de formation sur un large éventail de questions, notamment les procédures de traçabilité, les principes généraux de devoir de diligence, l'évaluation et l'atténuation des risques. L'ITSCI complète l'activité sur le terrain par une analyse des mesures

d'atténuation et des résultats des incidents suivis et clôturés sur une période de 12 mois afin de comprendre l'impact du programme en matière d'atténuation.

Ce rapport fournit une analyse de haut niveau des données relatives aux incidents signalés au cours de la période de douze mois allant du 1^{er} janvier 2023 au 31^{er} décembre 2023 concernant les chaînes d'approvisionnement en minerais du Burundi, de la RDC, du Rwanda et de l'Ouganda. En 2023, l'ITSCI s'est étendue à la province de la Tshopo en RDC. Aucun incident n'a été signalé en Ouganda au cours de la période de rapport ; ITSCI a enregistré et géré un total de 1 763 incidents au cours de la période sur 2 740 sites miniers et itinéraires de transport suivis dans la région des Grands Lacs. Le nombre d'incidents a augmenté de 9 % par rapport à la période précédente, ce qui comprend une augmentation de 61 % des incidents de niveau 1, c'est-à-dire de la gravité la plus élevée. La majorité d'entre eux (59 %) sont liés à la catégorie de la chaîne de documentation (CoC) de l'ITSCI. La cause de cette augmentation ne peut être attribuée à un seul facteur, ni être considérée comme un indicateur d'un impact moindre du programme ITSCI sur le terrain. Au cours de la période, de nouveaux sites ITSCI ont continué à être intégrés dans le programme ITSCI. La vigilance de l'ITSCI à l'égard des risques liés à l'expansion dans de nouvelles zones ou sur de nouveaux sites se traduit souvent par une recrudescence des incidents, y compris des incidents de niveau 1. Voir la section 3.4 pour plus de détails.

2 MÉTHODOLOGIE DE GESTION ET DE RAPPORT DES INCIDENTS

L'ITSCI a développé le processus de gestion des incidents en conformité avec le guide de l'OCDE, et en y ajoutant l'expérience directe et les leçons essentielles apprises au cours de la croissance et de la mise en œuvre du programme. Le système de catégorisation des incidents et le système de signalement ont tous deux évolué de manière significative et progressé depuis notre travail pilote en 2010. Un résumé public de la matrice de signalement des incidents de l'ITSCI utilisée pour catégoriser et attribuer des niveaux de gravité aux incidents figure à l'annexe C.

2.1 Catégories d'incidents

Les incidents sont évalués en fonction de leur pertinence par rapport à une ou plusieurs questions clés relevant des catégories suivantes de l'ITSCI : devoir de diligence, chaîne de documentation (CdC), corruption, groupes armés et forces de sécurité, droits de l'homme et autres préoccupations. Le présent signalement traite des incidents relevant de la catégorie "chaîne de documentation", qui constituent la majorité des incidents survenus au cours de la période de rapport. Les autres préoccupations vont au-delà des sujets mentionnés dans l'annexe II de l'OCDE pour inclure la santé et la sécurité ou l'exploitation minière dans les zones protégées, bien que l'accent principal reste sur les violations des droits de l'homme et le financement des conflits. Au total, l'ITSCI a défini 49 sous-catégories d'incidents afin de classer suffisamment les nombreux types de risques.

2.2 Niveaux de gravité des incidents

Outre les catégories de type, les incidents se voient attribuer un niveau de gravité. Il existe trois niveaux, 3 étant le niveau de gravité le plus bas et 1 le niveau de gravité le plus élevé. Les problèmes prioritaires nécessitant une attention immédiate et de haut niveau et un éventuel désengagement de la chaîne

d'approvisionnement sont classés au niveau 1. Pour l'année en cours, nous signalons le niveau 1 comme étant un risque élevé lorsque cela est pertinent pour les rapports la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis. Les incidents de faible niveau liés à des erreurs ou à un manque de capacité ou de formation sont considérés comme de niveau 3, et les problèmes intermédiaires ou répétés comme une catégorie intermédiaire de niveau 2. Il est important de noter que la catégorisation des niveaux de gravité est, entre autres, basée sur la véracité des allégations et des preuves. Les incidents peuvent rester ouverts jusqu'à six mois, le temps que l'équipe d'ITSCI et/ou les parties prenantes concernées vérifient les informations à l'aide de preuves supplémentaires, suivent la situation et/ou mettent en œuvre des mesures d'atténuation. Si des preuves suffisantes sont trouvées et/ou si l'incident n'est pas résolu de manière persistante, la gravité des incidents peut être augmentée et considérée comme un risque élevé.

2.3 Statut de l'incident

L'ITSCI enquête sur les causes des incidents pour aider à déterminer et à conseiller les parties prenantes sur les activités d'atténuation et pour se concentrer sur les domaines où des efforts sont nécessaires pour réaliser des améliorations. Les incidents peuvent rester ouverts jusqu'à six mois pendant que l'équipe ITSCI et/ou les parties prenantes concernées vérifient les informations, surveillent la situation et/ou mettent en œuvre des mesures d'atténuation. Au bout de six mois, les incidents seront clôturés et un statut final leur sera attribué, choisi parmi les trois possibilités ci-dessous :

- ▲ **RESOLU** - L'EQUIPE D'ITSCI ET/OU LES PARTIES PRENANTES CONCERNEES ONT CONVENU ET MIS EN ŒUVRE DES MESURES QUI ONT PERMIS UNE ATTENUATION SATISFAISANTE.
- ▲ **NON RESOLU** - LES PARTIES PRENANTES CONCERNEES PEUVENT NE PAS S'ETRE MISES D'ACCORD OU N'ONT GENERALEMENT PAS MIS EN ŒUVRE EFFICACEMENT TOUTES LES MESURES D'ATTENUATION RECOMMANDEES.
- ▲ **NON CONCLUANT** - L'EQUIPE ITSCI NE TROUVE PAS DE PREUVES SUFFISANTES POUR ETAYER UNE ALLEGATION OU LA NECESSITE D'UNE MESURE D'ATTENUATION.

Dans certains cas, les incidents sont réouverts après six mois si l'atténuation des incidents n'a pas été suffisante pour parvenir à une résolution complète, ce qui permet un suivi, une observation, une atténuation et éventuellement une résolution.

2.4 Résultats des incidents

Après la clôture de chaque incident, l'équipe détermine si des résultats positifs ont été obtenus, tels qu'une arrestation ou une sanction par les autorités, ou si certains ou tous les résultats escomptés n'ont pas été atteints en raison d'un manque d'engagement de la part des parties prenantes responsables. Pour les mesures, les parties prenantes ont été analysées en fonction de leur capacité et de leur succès à influencer, façonner et améliorer les résultats finaux des incidents signalés. Les résultats ont été identifiés pour quatre groupes principaux :

- ▲ ENTREPRISES
- ▲ AUTORITES
- ▲ SOCIETE CIVILE
- ▲ ITSCI

Au total, l'ITSCI a défini 32 résultats potentiels pour permettre l'identification des tendances. Pour ce résumé public, les résultats ont été regroupés en 7 groupes de résultats afin de réduire la complexité du signalement.

3 LE NOMBRE D'INCIDENTS ET L'ÉTAT DE LEUR RÉOLUTION

La période de rapport du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 a été choisie par l'ITSCI pour permettre aux entreprises en aval qui signalent leurs activités de devoir diligence au cours de l'année civile suivante de faire référence aux données de l'ITSCI et d'expliquer comment elles ont évalué l'impact potentiel sur leurs propres chaînes d'approvisionnement. Les membres associés en aval de l'ITSCI reçoivent des tableaux récapitulatifs des incidents sur une base mensuelle ainsi que des alertes d'incidents de niveau 1 sur une base ad hoc, entre autres informations, ce qui permet une évaluation continue des risques pour leurs chaînes d'approvisionnement.

3.1 Facteurs influençant le nombre d'incidents

Au cours d'une période de signalement, le nombre total d'incidents signalés est généralement influencé par une série de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, les suivants.

- ▲ DYNAMIQUE DE PRODUCTION
- ▲ LE NOMBRE DE MINES, AINSI QUE LE NIVEAU D'ACTIVITE DE CES MINES
- ▲ LE NOMBRE D'OPERATEURS, AINSI QUE LE VOLUME D'AFFAIRES REALISE PAR LES OPERATEURS
- ▲ ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET SECURITAIRE LOCAL, Y COMPRIS LES ACTIVITES LIEES AUX GROUPES ARMES NON ETATIQUES ET ETATIQUES ET AU BANDITISME
- ▲ NIVEAU DE GOUVERNANCE, EN PARTICULIER DANS LES NOUVELLES ZONES ITSCI, ET ELOIGNEMENT DES SITES
- ▲ LA PRESENCE ET LA ROTATION DES AGENTS DU GOUVERNEMENT

Un nombre plus élevé d'incidents sur un site n'est pas nécessairement corrélé à une augmentation des impacts négatifs au titre des risques de l'annexe 2 des lignes directrices de l'OCDE. Par exemple, les nouvelles entreprises qui s'installent dans le commerce 3T peuvent être moins familiarisées avec les exigences en matière de devoir de diligence, et donc potentiellement augmenter le nombre d'incidents. Du point de vue de la gouvernance, l'extension des activités de l'ITSCI à de nouvelles zones minières est généralement corrélée à des niveaux de gouvernance plus faibles. La méconnaissance des lois et règlements miniers ou des procédures de l'ITSCI par les services de l'État ou les forces de sécurité de l'État se traduit souvent par des interférences illégales ou illicites dans les activités minières ou le commerce.

Les sections suivantes présentent la répartition des incidents et de leurs conséquences dans les domaines d'activité de l'ITSCI ;

- ▲ AU NIVEAU NATIONAL POUR LE BURUNDI (BU), LE RWANDA (RW) ET L'UGANDA (UG)
- ▲ AU NIVEAU PROVINCIAL POUR LA RDC, Y COMPRIS LES PROVINCES DU HAUT-LOMAMI (HL), DU HAUT-KATANGA (HK), DU TANGANYIKA (TG), DU LUALABA (LL), DU MANIEMA (MN), DU NORD-KIVU (NK), DU SUD-KIVU (SK) ET DE LA TSHOPO (TS).

Notant que des données agrégées sont signalées pour le "Katanga", qui englobe les provinces du Haut-Lomami, du Haut-Katanga, du Tanganyika et du Lualaba, afin de permettre une comparaison avec d'autres publications de l'ITSCI.

3.2 Nombre d'incidents signalés

L'ITSCI a signalé un total de 1 763 incidents au cours de la période couverte par le rapport (Figure 1), ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à la période précédente (1 613).

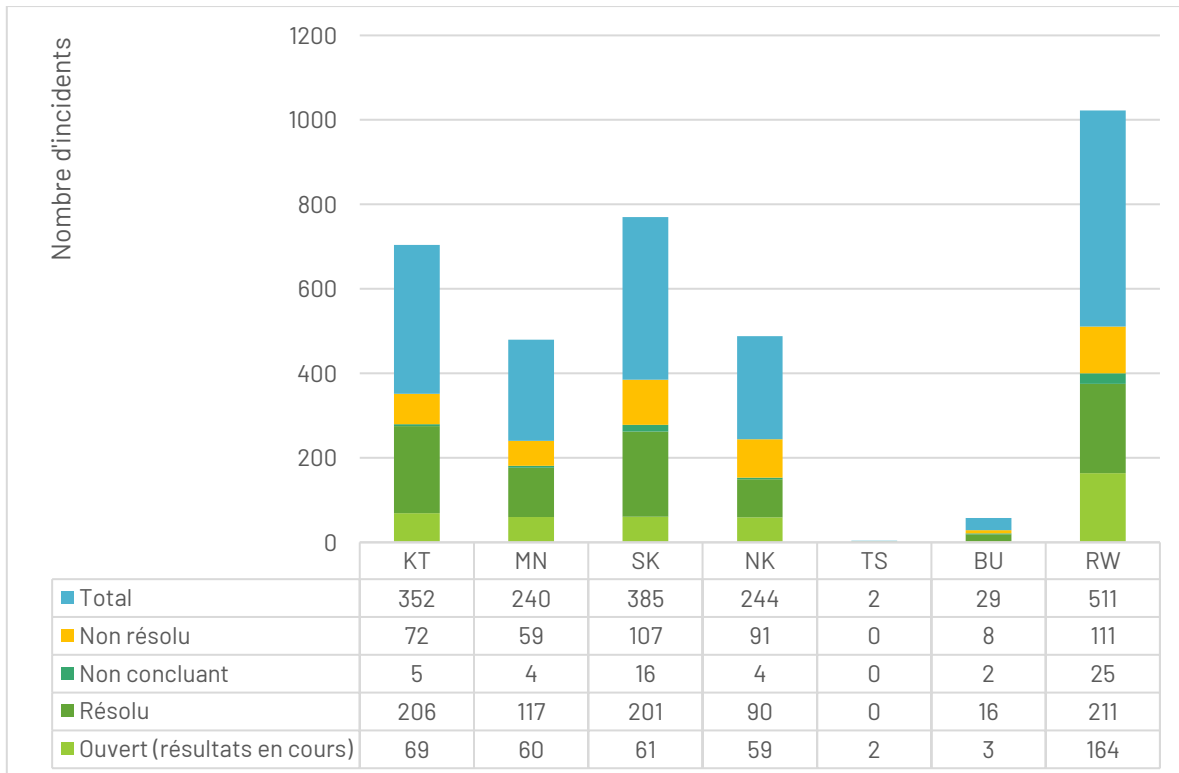


Figure 1. Répartition de l'occurrence et de l'état des incidents entre les zones d'opération de l'ITSCI

Le plus grand nombre d'incidents s'est produit au Rwanda (511), suivi par le Sud-Kivu (385) et le Katanga (352). Le Burundi a enregistré (29) incidents et l'Ouganda deux incidents en raison de son inclusion récente (2023) dans le programme ITSCI et de son niveau d'activité relativement faible. Aucun incident n'a été signalé en Ouganda au cours de la période considérée.

Au total, 55 incidents liés à des lancements d'alerte ont été ouverts et/ou mis à jour au cours de la période de signalement, soit une augmentation de 31 par rapport à la période précédente (non indiqué dans le Figure 1). De nombreux facteurs influent sur le nombre d'appels de lancements d'alertes, dont beaucoup échappent au contrôle de l'ITSCI. Le fait d'émettre environ 350 fois par mois à partir de 29 stations de radio locales, contre 21 stations l'année précédente, peut avoir contribué à cette augmentation. Au moment de la rédaction du signalement, 421 incidents restaient ouverts avec des résultats en cours.

3.3 Statut de la résolution de l'incident

Les résultats de la résolution des incidents peuvent être évalués en considérant le pourcentage d'incidents résolus par rapport au nombre total d'incidents vérifiés et jugés non concluants. Le pourcentage d'incidents résolus pour la période signalée dans le Tableau 1. Les incidents peuvent donner lieu à des mesures prises par les parties prenantes et donc à des résultats positifs, mais ils peuvent être classés comme non résolus si tous les résultats escomptés sur la base des attentes des ITSCI et des lignes directrices de l'OCDE n'ont pas été atteints.

Tableau 1. Pourcentage d'incidents résolus pour la période signalée

RESOLUTION DES INCIDENTS DE L'ITSCI	KT	MN	SK	NK	BU	RW
Résolu	206	117	201	90	16	211
Non résolu	72	59	107	91	8	111
Total	278	176	308	181	24	322
Incidents résolus (%)	74%	66%	65%	50%	67%	66%

Le pourcentage moyen d'incidents résolus (65%), à l'exclusion de Tshopo où deux incidents restent ouverts, est inférieur à celui de l'année précédente (76%). De plus amples explications suivent pour chaque région.

3.3.1 Katanga

Au Katanga, 74 % des incidents sont résolus. Au Katanga, l'ITSCI doit mener des enquêtes supplémentaires pour résoudre les incidents, principalement en raison de : 1) divergences de poids non résolues entre le processeur/négociant et l'exportateur ; 2) présence d'enfants sur un nombre limité de sites miniers ; 3) problèmes de plausibilité et de divergences de poids au niveau de la mine ; 4) perte inexplicable ou matériaux de traçabilité ; 5) fraude sur les minerais. Plusieurs incidents n'ont pas été résolus au cours de cette période de signalement en raison de la nécessité permanente pour l'ITSCI de surveiller la présence de quelques groupes armés non étatiques dans certaines zones.

3.3.2 Maniema

Au Maniema, 66% des incidents sont résolus. Les incidents de nature similaire à ceux du Sud-Kivu ne sont pas résolus et sont généralement attribués à une augmentation de l'ingérence incontrôlée ou illégale des services de l'État et des forces de sécurité dans les activités minières et au manque d'atténuation de la part de leur hiérarchie et des procureurs de l'État. En outre, de multiples changements au sein du gouvernement provincial, y compris le ministre des Mines du Maniema qui préside le comité provincial multipartite (CPP), ont retardé la gestion des incidents de l'ITSCI.

3.3.3 Sud Kivu

Au Sud-Kivu, 65% des incidents sont résolus. En 2023, l'ITSCI poursuit l'extension du programme à de nouvelles zones minières dans le territoire de Shabunda, où l'éloignement de certains sites entrave l'atténuation. On constate une augmentation des incidents au cours de la période de signalement liés à la fraude minière interprovinciale en raison de la situation sécuritaire au Nord-Kivu signalée plus haut. Le manque d'engagement des services de l'État ou des forces de sécurité de l'État dans la mise en œuvre de mesures d'atténuation adéquates pour résoudre les incidents contribue aux incidents non résolus.

3.3.4 Nord-Kivu

Le nombre d'incidents résolus est relativement faible (50 %) dans le Nord-Kivu pour les raisons suivantes. La situation sécuritaire s'est détériorée tout au long de l'année 2023 dans le territoire de Masisi avec la présence du groupe armé non étatique M23 et l'augmentation des activités d'autres groupes armés non étatiques locaux, souvent appelés "Wazalendo", ce qui a entraîné une augmentation des risques et a eu un impact négatif sur la résolution des risques. L'absence de contrôle de l'État sur la concession minière PE 4731 de la Société Minière de Bisunzu (SMB), qui a été suspendue puis annulée, a également entraîné une augmentation des risques. Entre **mars** et **mai 2023**, puis **en décembre 2023**, l'ITSCI a suspendu les activités d'étiquetages sur le territoire en raison des incursions du M23 dans les points de transport et les villes de négoce de minerais et du retrait des services de l'État supervisant les activités minières pour des raisons de sécurité. La suspension a entravé la facilitation des réunions des comités locaux multipartites et, par conséquent, l'absence de discussions, d'actions et de suivi par les parties prenantes pour atténuer les risques. L'état de siège en place depuis avril 2021 continue également d'entraver la résolution des incidents de l'ITSCI.

3.3.5 Burundi

Au Burundi, 67 % des incidents ont été résolus au cours de la période couverte par le présent rapport, alors qu'ils l'avaient été à 100 % au cours de la période précédente. Les raisons sont notamment des augmentations de poids inexplicables et le fait que les entreprises n'ont pas tenu compte des matériaux de traçabilité perdus et des non-conformités aux procédures de l'ITSCI avant de cesser leurs activités. Les incidents non résolus sont à la fois de niveau 3 et de niveau 2 et concernent principalement des incidents de type CoC (section 13), notamment des écarts de poids et le fait que des entreprises n'aient pas présenté de rapports annuels de devoir de diligence.

3.3.6 Rwanda

Au Rwanda, on constate une augmentation des incidents signalés au cours de la période de signalement, parmi lesquels un nombre similaire n'a pas été résolu. Un nombre important d'incidents est lié à la persistance de l'exploitation minière informelle en raison des changements apportés à la législation rwandaise quelques années auparavant. Ces changements ont entraîné le non-renouvellement ou l'annulation d'un nombre accru de permis miniers au cours de la période signalée, ainsi qu'une augmentation de l'exploitation minière informelle et du risque de fraude minière. En 2023, l'ITSCI a enregistré 202 incidents (soit 40 % du total des incidents) liés à des activités minières informelles. D'autres incidents non résolus sont associés au travail et à la santé (accidents), à la plausibilité et aux teneurs en minerais atypiques, nécessitant un suivi et une enquête continue de la part de l'ITSCI.

3.3.7 Tshopo

Deux incidents ouverts concernent des types de minerais incorrects enregistrés dans les logbooks et une formation insuffisante des agents de l'État sur les exigences en matière de devoir de diligence. L'ITSCI collabore avec les autorités pour résoudre ces incidents.

3.4 Gravité des incidents

La proportion relative d'incidents de niveau 1, 2 et 3 dans les régions de l'ITSCI est indiquée dans Tableau 2 et Figure 2. Les incidents de niveau 1 sont liés aux risques de l'annexe II de l'OCDE et comprennent des manquements graves au devoir de diligence ou à la traçabilité, et sont plus souvent liés à une gouvernance plus faible ou à une plus grande insécurité dans des lieux particuliers.

Tableau 2. Proportion relative des incidents de niveau 1, 2 et 3 dans les régions de l'ITSCI

NIVEAU	KT	MN	SK	NK	TS	BU	RW	TOTAL RDC	TOTAL
Niveau 1	20	75	66	84	0	0	9	245	254
Niveau 2	137	93	212	122	0	17	206	564	787
Niveau 3	195	72	107	38	2	12	296	414	722
Total	352	240	385	244	2	29	511	1223	1763

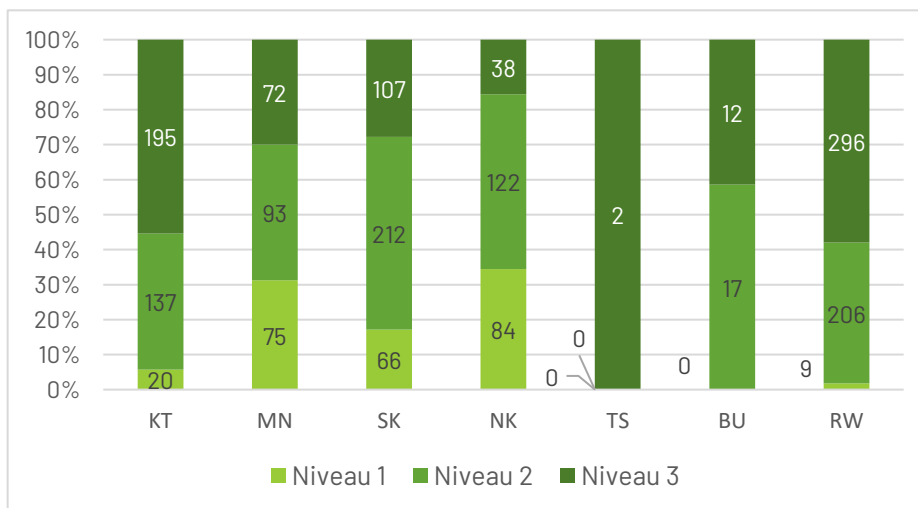


Figure 2. Gravit  des incidents par zone pour la p riode signalement

Le nombre total d'incidents de niveau 1 a augment  de 60 % par rapport   la p riode de signalement pr c dente (254 contre 159). Les incidents de niveau 1 repr sentent 14 % de l'ensemble des incidents.

La grande majorit  (96%) des incidents de niveau 1 ont eu lieu en RDC. Le nombre d'incidents de niveau 1 enregistr s en RDC a augment  de 61% par rapport   2022 (245 contre 152), la majorit  se produisant au Nord-Kivu (84 incidents ou 33%), au Maniema (75 incidents ou 30%) et au Sud-Kivu (66 ou 30%). L'augmentation en RDC est principalement associ e   la d t rioration g n rale de la situation s curitaire, notamment au Nord-Kivu,   l'implication accrue des services de l' tat incontr l s et des groupes arm s d' tat (par exemple, les FARDC, la PMH et la PNC) dans les questions li es   l'exploitation mini re, et   l'augmentation de l'activit  des groupes arm s non  tatiques (comme expliqu    la section 3.3.4 ci-dessus), des gangs ou des malfaiteurs responsables d'actes sporadiques de harc lement, de violence et de vol de minerais ou de biens. Une augmentation des probl mes de divergences de poids de plausibilit  est  galement notable en RDC. L'ITSCI a renforc  la surveillance cibl e de ces types de risques gr ce   l'am lioration de ses outils et proc dures.

Au cours de la p riode de rapport, les incidents de niveau 2 et de niveau 3, de moindre gravit , ont repr sent  86 % des incidents, contre 90 % au cours de la p riode de r f rence pr c dente. 21% des incidents de tous niveaux en RDC sont encore ouverts et font l'objet d'un suivi et d'une att nuation continus.

4 INCIDENTS LIÉS À LA CATÉGORIE DE LA CHAÎNE DE RESPONSABILITÉ

Dans le cadre du système de rapport et de gestion des incidents de l'ITSCI, les incidents sont évalués en fonction de leur pertinence par rapport à une ou plusieurs questions clés relevant de cinq catégories d'incidents majeurs (Figure 3). Les incidents relevant de la catégorie *Chain of Custody / Chaîne de Documentation* (CoC) de l'ITSCI constituent la majorité (59 %) des catégories d'incidents au cours de la période signalée.

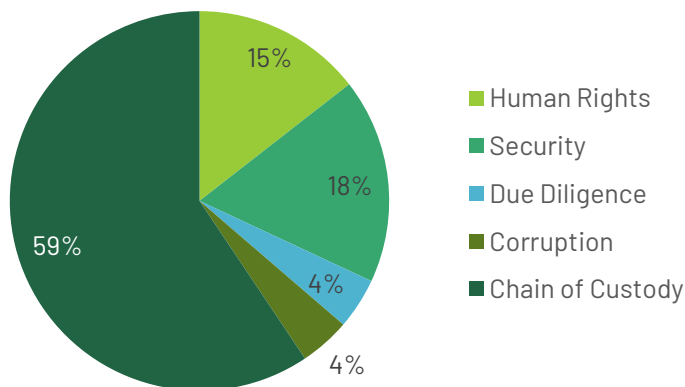


Figure 3. Proportionnalité des incidents dans les catégories d'incidents de l'ITSCI

Tableau 3. Nombre et proportion d'incidents CoC par rapport au nombre total d'incidents dans les régions

	KT	MN	SK	NK	TS	TOTAL RDC	BU	RW	GRAND TOTAL
Catégorie Incidents CoC	252	119	200	112	2	685	21	439	1145
% du total des incidents	72%	49%	52%	46%	100%	56%	72%	86%	65%

Tableau 3 indique le nombre et la proportion d'incidents liés à la catégorie : Chaîne de Documentation (CoC) dans les régions par rapport au nombre total d'incidents. Les incidents de la catégorie CoC de l'ITSCI représentent plus de la moitié (entre 46% et 86%) des incidents dans toutes les régions, à l'exception du Nord-Kivu (46%) et du Maniema (49%). Au Rwanda, la majorité (86%) des incidents relèvent de la catégorie CoC, généralement en raison de la surveillance très active des sites miniers et de l'exploitation minière informelle par les équipes de terrain et du personnel minier des districts (DMTF), et parce que le nombre d'incidents dans d'autres catégories, telles que la sécurité, est proportionnellement plus faible.

Les incidents relevant de la catégorie CoC peuvent être divisés en deux sous-catégories largement distinctes : i) les risques de plausibilité pour la chaîne d'approvisionnement de l'ITSCI ; et ii) les violations des procédures de l'ITSCI et/ou de traçabilité par les parties prenantes locales (par exemple, les agents du gouvernement ou les exploitants miniers), par exemple les erreurs d'enregistrement des agents sur les logbooks ou le non-respect des procédures d'étiquetage par les creuseurs. D'autres problèmes, tels que des étiquetages cassés ou perdus, peuvent constituer des infractions aux procédures de l'ITSCI. Les problèmes de plausibilité sont généralement plus graves que les problèmes de violation des procédures

de l'ITSCI en raison du risque inhérent de fausse déclaration de l'origine des minerais sur les sites concernés de l'ITSCI.

Figure 4 est une comparaison régionale entre les incidents relevant des deux sous-catégories du CoC mentionnées ci-dessus. Dans toutes les régions, la majorité (86 %) des incidents relevant de la catégorie CoC sont associés à des violations moins graves des procédures de l'ITSCI, ce qui est normal puisque les équipes d'ITSCI sur le terrain contrôlent régulièrement la mise en œuvre des procédures de l'ITSCI, signalent les cas de non-conformité et dispensent une nouvelle formation en conséquence.

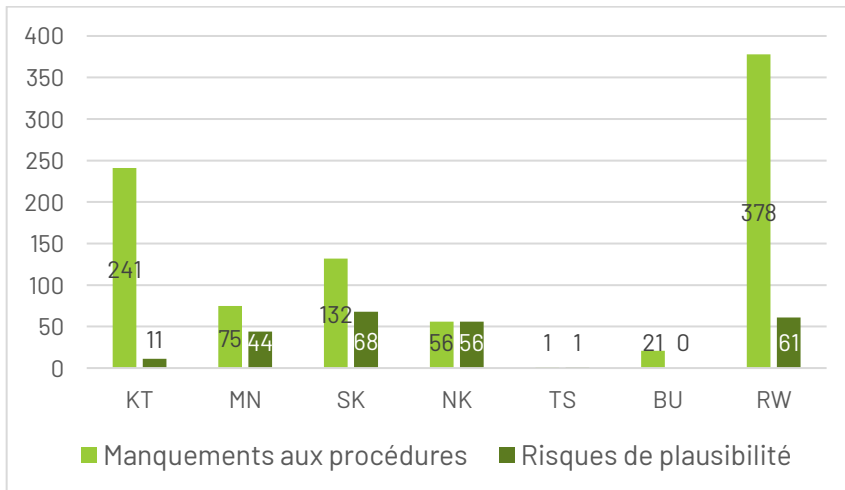


Figure 4. Répartition régionale des manquements aux procédures par rapport aux incidents de plausibilité

Par rapport à la période de signalement précédente, on constate une augmentation des incidents de type plausibilité de la CoC au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et au Maniema, de 33 %, 94 % et 143 % respectivement. Cette augmentation est généralement associée à la situation sécuritaire instable et au risque accru de fraude, ainsi qu'à la vigilance du suivi de la chaîne d'approvisionnement par l'ITSCI dans ces provinces pour signaler et enquêter sur ces types d'incidents. Le nombre de problèmes de plausibilité des CoC au Rwanda et au Katanga est similaire à celui de l'année précédente. Il n'y a pas eu d'incidents liés au risque de plausibilité de la CoC au Burundi.

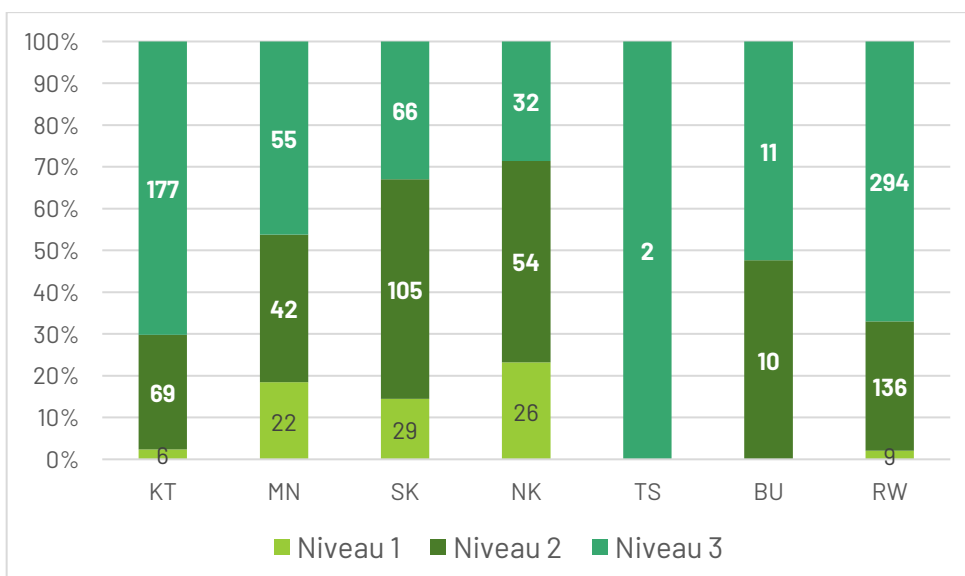


Figure 5. Ventilation régionale des niveaux de gravité des incidents de la catégorie CoC

Figure 5 montre les niveaux de gravité des incidents de la catégorie CoC. La majorité (en moyenne 91% - année précédente 95%) des incidents de la catégorie CoC étaient de niveau 2 ou 3 de gravité inférieure. Les incidents de niveau 1 ont été plus nombreux que lors de la période de rapport précédente, soit 23% au Nord-Kivu, 15% au Sud-Kivu et 13% au Maniema, pour les raisons signalées dans le paragraphe ci-dessus. Moins d'incidents CoC de niveau 1 ont été signalés au Rwanda (2%) et au Katanga (2%) respectivement au cours de la période couverte par le rapport. Il n'y a pas eu d'incidents liés au risque de plausibilité de la CoC au Burundi ou à la Tshopo.

Dans l'ensemble, les incidents de plausibilité du CoC représentent une faible proportion (11 %) du nombre total d'incidents dans l'ensemble des domaines de mise en œuvre (Figure 6) et les incidents se produisent dans toutes les provinces ou pays mettant en œuvre l'ITSCI, mais pas de manière uniforme dans chacun d'entre eux (Figure 7), comme indiqué dans le paragraphe suivant.

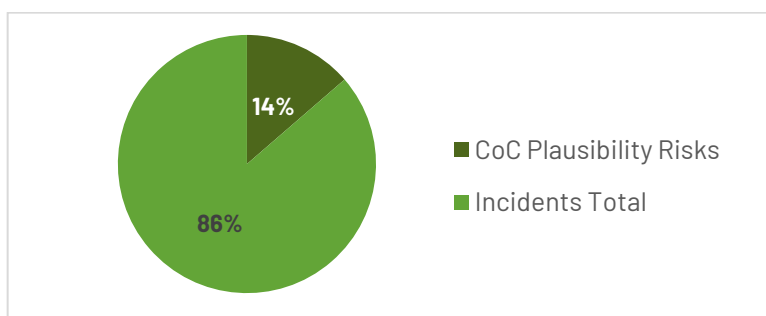


Figure 6. Risques de plausibilité du CoC par rapport au nombre total d'incidents

La distribution des incidents de plausibilité du CoC varie au sein de chaque province ou avec parfois des disparités importantes entre chaque zone minière/territoire au sein des provinces ou des pays. Il n'est pas possible de comparer les incidents de plausibilité entre les provinces ou les zones, car ces incidents se produisent dans des endroits très complexes où de multiples facteurs jouent un rôle. Au Burundi, par exemple, les incidents liés à la procédure ITSCI ont diminué de plus de la moitié par rapport à la période précédente (en raison de la mise en œuvre de la collecte électronique des données), alors que les incidents liés à la plausibilité ont été similaires en nombre. Par conséquent, les incidents de plausibilité de la CoC sont proportionnellement plus élevés au Burundi que lors des années précédentes.

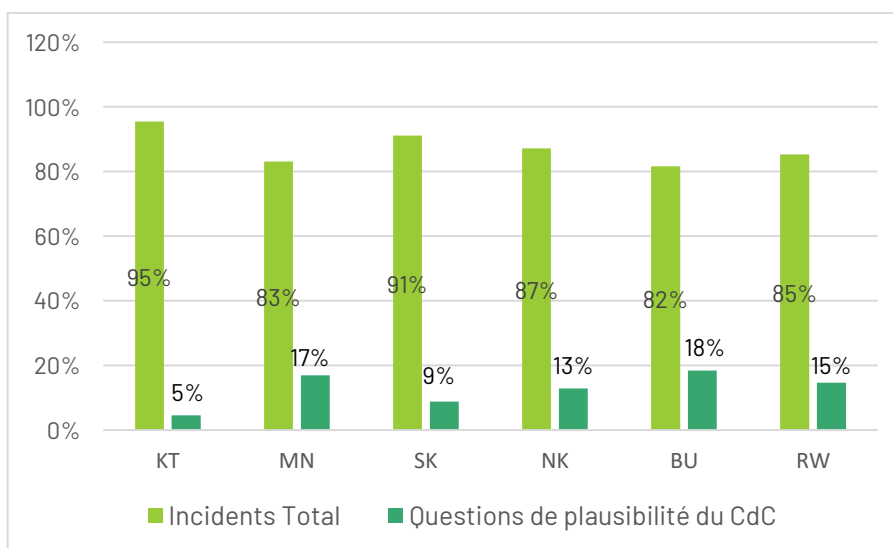


Figure 7. Répartition des incidents de plausibilité des CdC par rapport au nombre total d'incidents

5 RÉSULTATS DES INCIDENTS

L'ITSCI a défini et utilise 32 résultats qui mesurent les effets obtenus grâce à la gestion des incidents et indiquent le type de partie prenante impliquée dans le processus d'atténuation. L'annexe B donne un aperçu des résultats des incidents et des groupes de résultats agrégés. Les résultats d'une résolution réussie sont déterminés une fois qu'un incident a été clôturé. Selon les procédures de l'ITSCI, il faut pour cela que : 1) tous les détails du risque identifié soient connus ; 2) des mesures d'atténuation conformes à l'annexe II de l'OCDE aient été recommandées et examinées ; 3) les mesures d'atténuation aient été mises en œuvre ; et 4) l'amélioration ait été confirmée par l'ITSCI.

Afin de fournir une vue d'ensemble simplifiée des impacts positifs obtenus grâce au programme ITSCI, les 32 résultats ont été combinés en 7 groupes agrégés comme suit.

- ▲ AMELIORATION DU DEVOIR DE DILIGENCE
- ▲ AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SECURITE
- ▲ SUSPENSION OU SAISIE D'UNE MINE, D'UNE SOCIETE OU D'UN MINERAL
- ▲ SENSIBILISATION ET MEDIATION
- ▲ ATTENUATION DES RISQUES EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME, DE SANTE ET DE SECURITE
- ▲ INCIDENT NON FONDE
- ▲ INCIDENT NON RESOLU

Tableau 4 et Figure 8 donnent le type de résultats qui ont été obtenus grâce au travail et à la coopération de toutes les parties prenantes, et du programme lui-même, au cours de cette période de rapport. Il peut y avoir plus d'un résultat par incident. Les entreprises ainsi que l'ITSCI et les autorités gouvernementales prennent des mesures dans le cadre de leur devoir de diligence, telles que des visites supplémentaires de sites miniers, l'amélioration des pratiques de travail, la rédaction de rapports d'évaluation des risques, la participation à des réunions de parties prenantes et la mise en œuvre d'autres mesures d'atténuation. Ces actions sont soutenues par un suivi et une formation ciblée de la part du personnel de terrain de l'ITSCI.

Tableau 4. Résultats obtenus au cours de la période signalée par rapport à la période précédente

RESULTATS AGREGES	2022	2023
Amélioration du devoir de diligence	40%	35%
Amélioration de la gouvernance et de la sécurité	15%	16%
Suspension ou saisie d'une mine, d'une société ou d'un minerai	1%	1%
Sensibilisation et médiation	22%	17%
Atténuation des risques en matière de droits de l'homme, de santé et de sécurité	5%	6%
Incident non fondé	2%	3%
Incident non résolu	15%	22%

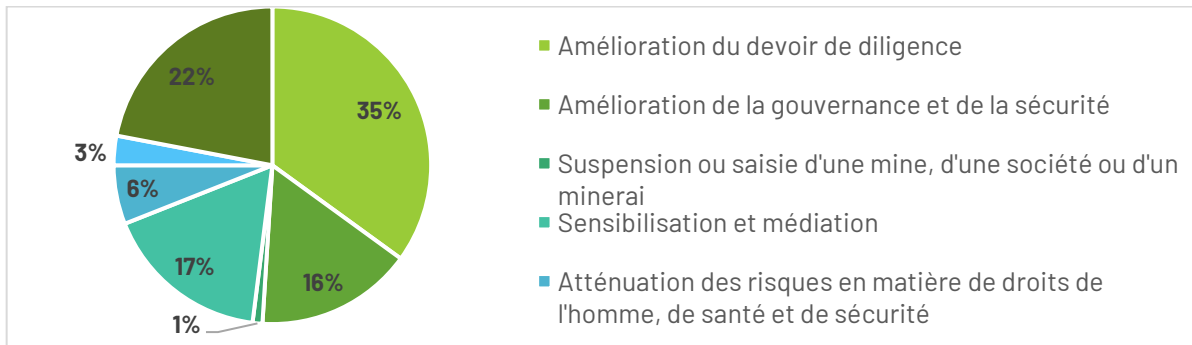


Figure 8. Types de résultats d'incidents

Pour la période signalée, le pourcentage de résultats conduisant à une amélioration du devoir de diligence, de la gouvernance et de la sécurité, et à une atténuation des droits de l'homme/de la santé et de la sécurité, diffère comme suit par rapport à l'année précédente. Le pourcentage d'incidents non résolus a augmenté de 7 % et les résultats conduisant à des améliorations en matière de devoir de diligence et de sensibilisation et médiation ont diminué de 5 % et 6 % respectivement. Les résultats dans les autres catégories sont similaires à ceux de l'année précédente. Les exemples de résultats comprennent l'amélioration de la gouvernance et des performances en matière de sécurité couvrant les arrestations, les cours martiales, la réaffectation du personnel des services miniers ou de sécurité ou des actions juridiques similaires contre les auteurs, ainsi que l'amélioration des performances grâce à la formation ou à de nouveaux engagements en faveur des principes de devoir diligence.

Les équipes de terrain ITSCI facilitent les consultations multipartites régulières dans le cadre de réunions locales et provinciales et y assistent afin de favoriser la résolution des incidents. En RDC, l'ITSCI facilite actuellement la consultation et l'atténuation au sein de 58 comités provinciaux et locaux multipartites qui sont présidés par les autorités provinciales et locales avec la participation des services de l'État et de la société civile. L'ITSCI a continué à encourager la mise en place de comités de pilotage nationaux actifs au Burundi et au Rwanda. Au Rwanda, l'ITSCI a continué à encourager la création de DMTF et à soutenir la formation de leurs membres tout en participant à des réunions de DMTF ou à des visites conjointes. À la fin de la période signalée, 13 DMTF avaient été créées. Ces réunions constituent le fondement d'une amélioration continue et d'une meilleure identification et gestion des risques à long terme. Ces actions ont représenté 17 % du total des résultats, contre 22 % lors de l'année précédente. Les réunions permettent le partage d'informations, la discussion des risques et l'accord sur l'atténuation des incidents. Cela a contribué à une plus grande responsabilisation des parties prenantes locales et à l'amélioration des pratiques de devoir de diligence.

L'un des principaux rôles des équipes de terrain ITSCI est d'aider les entreprises à exercer leur devoir de diligence et d'aider les services et les autorités de l'État à mieux gérer les activités minières et à améliorer la gouvernance globale du secteur minier. Pour atteindre ces objectifs, les équipes de l'ITSCI organisent régulièrement des sessions de formation, des séances de coaching individuel, des activités de renforcement des capacités ou des ateliers de groupe pour les agents de l'État, les forces de sécurité, les creuseurs, les négociants ("intermédiaires"), les coopératives minières et les exportateurs. Les sujets abordés couvrent un large éventail de questions, notamment les procédures d'étiquetage et de traçabilité, les principes généraux de devoir de diligence ainsi que l'évaluation et l'atténuation des risques. Au cours de la période de rapport actuelle, les équipes de terrain ont organisé 988 sessions de formation avec un total de 16 432 bénéficiaires. Les nombreuses activités de formation menées par l'ITSCI au cours de cette période ont permis d'atteindre et de maintenir la forte proportion d'amélioration du devoir de diligence (36 %) en tant que résultats d'incidents.

6 INCIDENTS À RISQUE ÉLEVÉ POUR LE SIGNALEMENT PAR LA SEC

6.1 Incidents à haut risque pour la période signalée

Sur le total des 1 763 incidents signalés au cours de la période de rapport, 38 ont été identifiés comme présentant un risque élevé au regard des obligations de déclaration de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis au titre de l'article 1502 de la loi Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (ci-après, " loi Dodd-Frank "). La section 1502 exige des sociétés cotées en bourse qu'elles divulguent leur utilisation de minerais de conflit provenant de la RDC ou de pays limitrophes, dans le cadre des efforts visant à réduire le financement des groupes armés impliqués dans de graves violations des droits de l'homme.

Le processus d'identification des incidents potentiellement pertinents pour le signalement à SEC s'est déroulé par le biais d'une évaluation et d'une analyse rigoureuses effectuées par l'ITSCI en étroite collaboration avec notre partenaire chargé de la mise en œuvre sur le terrain afin de vérifier les faits sur le terrain. Les 38 incidents sont tous de niveau 1 et sont associés à l'implication potentielle d'individus qui sont, ou pourraient être, membres d'un groupe armé signalé dans les rapports annuels sur les pratiques en matière de droits de l'homme en vertu des sections 116(d) et 502B(b) de la loi 'Foreign Assistance Act of 1961' (22U.S.C. 2151n(d) et 2304(b)) concernant la RDC ou un pays limitrophe, et qui pourraient bénéficier financièrement de l'exploitation ou du commerce des minerais conformément à la section 1502 de la loi Dodd-Frank. Il peut s'agir de groupes armés non étatiques ou d'individus incontrôlés appartenant à des groupes armés étatiques tels que la police ou l'armée nationale, que l'individu lui-même ait été armé au moment de l'incident. Les nombres d'incidents à haut risque dérivés des incidents de niveau 1 et pertinents pour les rapports de la SEC sont signalés dans le tableau suivant Tableau 5.

Tableau 5. Incidents à haut risque signalés au cours de la période signalement

DOMAINES D'ACTIVITE DE L'ITSCI	NIVEAU 1 TOTAL	NIVEAU 1 RISQUE ÉLEVÉ*	% COMME NIVEAU 1
KT	20	2	10%
MN	75	5	7%
SK	66	7	11%
NK	84	24	29%
BU	0	0	s/o
RW	9	0	0%
Total	254	38	15%

*pertinent pour le signalement auprès de la SEC des États-Unis

Globalement, dans tous les domaines de l'ITSCI, 15 % des incidents de niveau 1 ont été considérés comme présentant un risque élevé et comme étant signalés dans le cadre des rapports à la SEC. À la fin de la période signalée, 12 des incidents à haut risque étaient encore ouverts et en cours d'atténuation, et l'ITSCI continuera à surveiller les incidents³ conformément aux procédures de l'ITSCI. Huit des incidents restants ont été clôturés comme résolus et 18 comme non résolus.

³Contactez l'ITSCI à l'adresse itsci@internationaltin.org pour obtenir des informations supplémentaires sur ces incidents à haut risque. Ces informations peuvent être signalées contre rémunération et peuvent être utilisées, par exemple, dans le cadre des obligations de signalement des minerais de conflit.

6.2 Mise à jour sur les incidents à haut risque 2021-2022

Au cours de la période de signalement 2022, 49 des 1 613 incidents ont été identifiés comme présentant un risque élevé, avec des liens potentiels avec des éléments incontrôlés de la police de la RDC et/ou de l'armée nationale de la RDC (FARDC) en lien avec diverses activités illicites présumées telles que la fraude, la corruption, les paiements illégaux ou la fiscalité. Tous les incidents sont clos. Sur les 12 incidents clos en 2023, deux l'ont été à la suite de sanctions contre les FARDC incontrôlées impliquées. Un troisième incident a été clos à la suite de la restitution des minerais et à la libération des creuseurs détenus ; les FARDC incontrôlées impliquées ont reçu un avertissement. Un autre incident a été clos à la suite d'une formation corrective des FARDC concernant leur ingérence dans l'activité minière. L'un des incidents a été classé comme non concluant, la localisation des minerais pris par un chef local restant inconnue. Les autres incidents ont été classés comme non résolus en raison du manque d'engagement des services de l'État et de la sécurité de l'État. Toutefois, ces incidents ont donné lieu à de nombreuses sessions de sensibilisation avec les parties prenantes locales.

7 PLUS D'INFORMATIONS

Nous nous réjouissons de la participation et de l'engagement des entreprises qui souhaitent être informées régulièrement des incidents individuels. Les entreprises qui adhèrent à l'ITSCI reçoivent un rapport mensuel comprenant : 1) un tableau récapitulatif des incidents pour chaque province ou pays ; 2) des recommandations sur les mesures prises et/ou à prendre ; 3) les parties prenantes responsables de la mise en œuvre de ces mesures ; et 4) une mention indiquant si l'incident a été résolu. En outre, les membres de l'ITSCI reçoivent des alertes sur les incidents de niveau 1 dès que des informations suffisantes sont disponibles pour décrire le risque afin que les entreprises puissent déterminer leur propre stratégie de devoir diligence en réponse à ce risque.

Suite à ce rapport, ITSCI peut également aider les entreprises en aval à se conformer à leurs exigences individuelles en matière de rapports sur la base d'accords individuels, y compris une contribution financière raisonnable aux coûts des rapports sur notre gestion complète des incidents. Ce soutien peut par exemple consister à fournir des détails et des analyses supplémentaires sur les incidents à haut risque, y compris le statut de l'incident, des informations sur les mesures d'atténuation et les résultats, ainsi que leur pertinence éventuelle pour les rapports de la SEC.

Les informations sur tous les incidents sont également rendues publiques dans un délai de trois mois après la clôture de tous les incidents survenus au cours d'une période de six mois. Les informations sur les incidents sont disponibles sur les pages Info du site web de l'ITSCI : <https://www.itsci.org/incident-summaries-public/>

Pour toute demande, suggestion ou question, veuillez contacter le programme ITSCI au +44 (0)1727 875 544 ou à l'adresse <mailto:itsci@internationaltin.org>

Nous remercions tout particulièrement les équipes d'ITSCI chargées des signalements et du travail sur le terrain pour leur engagement et leur contribution.

Droits et Responsabilités

© International Tin Association Ltd en tant que secrétariat du programme ITSCI. Tous droits réservés. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, et aucune partie ne peut être extraite du contexte de l'ensemble sans l'autorisation écrite préalable de l'ITA Ltd. Toutes les conclusions et recommandations contenues dans ce signalement sont formulées en toute bonne foi et sur la base des informations dont les auteurs disposaient à ce moment-là. Le programme ITSCI ne donne aucune condition, garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux conclusions et recommandations contenues dans le rapport, et il incombe aux utilisateurs potentiels de déterminer si les informations sont adaptées à leur propre situation. En aucun cas, le programme ITSCI ni aucune des sociétés ou organisations faisant partie du programme ne seront responsables de toute perte ou réclamation résultant de l'utilisation de ces conclusions ou recommandations ou de la confiance accordée à celles-ci.

ANNEXE A. Résumé des incidents enregistrés entre le 1er novembre 2022 et le 31 décembre 2022

Au cours de la période signalée, du 1er novembre 2022 au 31 décembre 2022, l'ITSCI a ouvert 269 incidents (tableau 5). Parmi ceux-ci, 34 ont été classés au niveau 1, 131 au niveau 2 et 110 au niveau 3 (tableau 6). Tous ces incidents ont été clôturés : 154 ont été résolus, 11 n'ont pas été concluants et 110 n'ont pas été résolus. Ces incidents ont donné lieu à 445 résultats, dont 33 % ont conduit à des améliorations en matière de devoir de diligence, 17 % à des actions de sensibilisation et de médiation et 15 % à des améliorations en matière de gouvernance et de sécurité.

Tableau 5. Nombre d'incidents signalés

RESOLUTION DES INCIDENTS DE L'ITSCI	KT	MN	SK	NK	TS	BU	RW	TOTAL RDC	TOTAL
Incidents	63	20	65	32	0	5	90	180	275

Tableau 6. Gravité des incidents

NIVEAU	KT	MN	SK	NK	TS	BU	RW	TOTAL RDC	TOTAL
Niveau 1	9	9	7	5	0	0	4	30	34
Niveau 2	21	7	42	16	0	0	45	86	131
Niveau 3	33	4	16	11	0	5	41	64	110
Total	63	20	65	32	0	5	90	180	275

ANNEXE B. Vue d'ensemble des résultats des incidents et des groupes de résultats agrégés

NIVEAU DE VUE D'ENSEMBLE	NIVEAU DÉTAILLÉ	DESCRIPTION
Amélioration du devoir de diligence	Amélioration du devoir de diligence des entreprises	L'entreprise recueille davantage d'informations auprès des fournisseurs, par le biais de visites de mines ou d'autres sources, et assure le suivi.
	Amélioration des procédures de l'entreprise	L'entreprise améliore les pratiques de travail ou formalise la documentation et les systèmes
	Données améliorées	L'ITSCI et l'entreprise, en coopération avec les services de l'État concernés, résolvent les questions relatives aux données ou aux informations sur la chaîne d'approvisionnement.
	Contrôle de plausibilité	L'ITSCI gère les risques liés à l'invéraisemblance du type de minéral ou du niveau de production des mines ou à des changements de poids
	Alerte aux risques pour les entreprises	L'ITSCI fournit aux participants des alertes sur les mines, les fournisseurs ou les sites à haut risque.
	Amélioration des procédures de l'ITSCI	L'ITSCI améliore les méthodes de travail ou la documentation, y compris l'adaptation des processus aux exigences locales.
	Poursuite de la surveillance	L'ITSCI continue d'assurer un suivi ciblé, au-delà de la période d'incident, des questions considérées comme présentant un risque élevé ou susceptibles de se reproduire.
Amélioration de la gouvernance et de la sécurité	Amélioration de la sécurité privée	L'entreprise officialise les contrats avec le prestataire de services de sécurité privés, contrôle ou forme l'entreprise de sécurité aux droits de l'homme.
	Procédures judiciaires achevées, y compris les arrestations	Les autorités prennent des mesures correctives qui peuvent inclure l'arrestation, l'imposition d'une amende ou d'autres mesures d'exécution dans le cadre d'une procédure judiciaire.
	Changement de législation ou de procédure	Les autorités ou les chefs coutumiers introduisent des lois nationales ou locales ou des procédures révisées pour protéger la traçabilité et réduire les risques.
	Changement de comportement coutumier	Les chefs tribaux ou autres chefs traditionnels adoptent un nouveau comportement pour soutenir le devoir de diligence
	Amélioration de la sécurité de l'État	Les autorités renforcent la sécurité, forment ou améliorent la protection autour des zones minières.
	Action du commandement	Les autorités prennent des mesures correctives pouvant inclure une audition et des mesures d'application à l'encontre des personnes incontrôlées occupant une position officielle.
	Amélioration des performances du gouvernement	Les autorités remplacent les agents peu performants ou manquants, augmentent le nombre d'agents ou participent à des formations.
	Protection du parc national	Les autorités empêchent les minerais provenant des parcs nationaux d'entrer dans la chaîne d'approvisionnement

NIVEAU DE VUE D'ENSEMBLE	NIVEAU DÉTAILLÉ	DESCRIPTION
	Renforcement de la responsabilité et du suivi au niveau local	Les parties prenantes prennent des mesures pour protéger les chaînes d'approvisionnement responsables, notamment en dénonçant les abus.
	Réduction de la corruption	Les parties prenantes identifient, signalent ou préviennent la corruption
Suspension ou saisie d'une mine, d'une société ou du minerais	Suspension de l'adhésion ou du commerce des minerais	L'ITSCI suspend la participation d'entreprises ou de creuseurs ou gèle les mouvements de minerais.
	Minerais mis en quarantaine	L'ITSCI demande aux participants de mettre de côté les minerais pendant l'enquête sur l'incident.
	Suspension des opérateurs	Les autorités suspendent les licences minières ou les opérateurs
	Saisies de minerais	Les autorités saisissent des minerais douteux
Sensibilisation et médiation	Sensibilisation	Les parties prenantes participent à des formations informelles ou reçoivent des conseils généraux sur les processus ou les activités.
	Formation formelle	Les parties prenantes participent à des sessions de formation ou d'accompagnement organisées de manière formelle, avec des objectifs spécifiés de l'ITSCI.
	Dialogue avec les parties prenantes	Les parties prenantes participent aux négociations entre les parties commerciales ou autres pour résoudre les litiges.
Atténuation des risques en matière de droits de l'homme, de santé et de sécurité	Amélioration de la sécurité	Les parties prenantes ferment les mines ou agissent pour prévenir les accidents répétés par des mesures telles que la formation.
	Contribution de l'entreprise	L'entreprise verse des indemnités aux creuseurs blessés ou à la communauté
	Réduction du travail des enfants	Les parties prenantes forment, sensibilisent ou prennent des mesures pour réduire le travail des enfants
	Réduction du travail forcé	Les parties prenantes prennent des mesures pour prévenir le travail forcé
Incident non fondé	Non résolu non concluant	Non résolu en raison de l'absence d'informations suffisantes ou de preuves permettant de tirer une conclusion.
Incident non résolu	Manque d'engagement non résolu	Non résolu en raison de l'absence d'informations ou d'actions requises de la part de l'entreprise ou des autorités
	Procédure judiciaire non résolue et incomplète	Non résolu en raison de l'inachèvement de la procédure judiciaire à la suite d'une arrestation ou d'un acte similaire
	Non résolue absence d'accord international	Non résolue en raison de l'absence de solution convenue, y compris pour l'élimination des minerais saisis

ANNEXE C. Résumé public d'informations de haut niveau de la matrice des incidents de l'ITSCI

Niveau	Devoir de diligence	Chaîne de contrôle	Corruption	Groupes armés et forces de sécurité	Droits de l'homme et autres préoccupations
1	Action inadéquate en matière de devoir de diligence ou de fausses informations	Problèmes de traçabilité ou de procédure inexplicables ou délibérés	Pots-de-vin influençant la déclaration d'origine des minerais	Groupes armés non étatiques ou comportement illégal des services de sécurité de l'État ayant une incidence sur les minerais	Violations graves des droits de l'homme ou attaques contre le personnel
2	Défaut de mise en œuvre des plans de diligence raisonnable ou absence de réponse	Traçabilité répétée ou problèmes de procédure non résolus	Corruption générale ou non-paiement de taxes officielles	Groupes armés non étatiques ou forces de sécurité de l'État sans raison, près des minerais	Pires formes de travail des enfants, décès accidentels, exploitation minière de zones protégées, intimidation du personnel
3	Absence de politiques générales ou de mises à jour de l'entreprise	Indices de traçabilité ou d'erreurs de procédure	Offres de pots-de-vin, paiements non contractuels ou assortis d'un reçu	Les missions de sécurité de l'État perturbent les minerais, les contrats de sécurité sont insuffisants	Travail des enfants, conflits au sein de la communauté, absence de réunions des parties prenantes